

Ces dépôts sauvages qui défigurent le village



Depuis cinq ou six mois, les dépôts sauvages sont de retour dans le village. Le maire leur déclare la guerre. MORGANE QUILICHINI

Michel Mezzadri est un maire exaspéré.

Un phénomène qu'il pensait éradiqué revient en force sur sa commune et il ne compte pas laisser faire. En plusieurs endroits de Venaco, des dépôts sauvages d'encombrants fleurissent depuis quelques mois : « Il y a deux ans, rappelle-t-il, nous avions déjà été confrontés à cela. Un article dans *Corse-Matin* avait permis d'y mettre un terme. Mais depuis cinq ou six mois, ça recommence. »

À Lugo, juste au-dessus du cimetière, il y a presque de quoi meubler un appartement. Un matelas a été jeté à côté de tiroirs et placards en bois. Lave-vaisselle, lave-linge et gazinière sont alignés juste à côté. À cela s'ajoutent des cartons éventrés, des piles de compresses médi-

cales encore emballées... « Il y a la même chose sur la route de Noceta. Cela ne relève pas de la mission des agents municipaux, explique Michel Mezzadri, et ils ne sont pas équipés pour ramasser les encombrants. La conséquence, c'est que je dois faire appel à une entreprise privée de Corte, ce qui représente un coût. »

« Il faudrait mettre une caméra »

Le plus énervant - pour le maire, mais aussi pour les riverains qui habitent le coin - c'est que la communauté de communes du Centre Corse dispose d'un service des encombrants gratuit. « Vous passez un coup de téléphone et ils viennent, témoigne un voisin. En plus, ils sont très gentils. »

« L'autre jour j'ai appelé, ajoute un autre, une demi-heure plus tard ils étaient là. »

« Si quelqu'un met quelque chose, les autres en rajoutent, souligne une dame, parce que la saleté appelle la saleté. » Laurent Nicolosi s'interroge à voix haute : « Si ça se trouve, ce n'est même pas quelqu'un du village. Il faudrait mettre une caméra. »

Cette idée n'est pas neuve et elle sera peut-être la seule vraiment efficace. Preuve en est : il y a peu, la rumeur s'est répandue sur les réseaux sociaux que des caméras avaient effectivement été installées. « Certains sont venus récupérer ce qu'ils avaient jeté », lâche le maire. Alors il envisage de concrétiser, même si ce ne sera pas « de gaieté de cœur ». « C'est sans doute la seule solution. J'ai déjà fait venir les gendarmes.

Ils ont fouillé dans ce qui a été jeté, ont trouvé un nom et la personne a été verbalisée. Mais ça ne suffit pas. Je le dis depuis longtemps, mais nous allons finir par y arriver et mettre des caméras, même si cela va coûter cher. J'en parlerai au prochain conseil municipal. »

En la matière, quand la pédagogie a atteint ses limites, la répression reste malheureusement la dernière solution.

D'après le Code de l'Environnement, un particulier peut écoper d'une amende allant de 68 € à 1 500 € et la confiscation du véhicule qui a servi à transporter et déposer les déchets. Pour une entreprise, la peine encourue peut aller jusqu'à 2 ans de prison et 75 000,00 € (article L541-46 du Code de l'environnement).

MORGANE QUILICHINI